



# CONCOURS GENERAL DES METIERS



Stade existant



Image de synthèse



Image de synthèse

centre régional  
d'accueil et de  
formation  
(CRAF)

stade couvert  
régional

**Dossier  
Architecte**

## SOMMAIRE

<b>Présentation.</b>	<b>P3</b>
<b>Plan de situation</b>	<b>P4</b>
<b>Plan de masse.</b>	<b>P5</b>
<b>Plan de façade Nord et Sud</b>	<b>P6</b>
<b>Plan de façade totale Sud</b>	<b>P7</b>
<b>Plan de façade Sud (1, 2, 3,4)</b>	<b>P8 à 11</b>
<b>Plan de façade totale Nord</b>	<b>P12</b>
<b>Plan de façade Nord (1, 2, 3,4)</b>	<b>P13 à 16</b>
<b>Extrait du CCTP</b>	<b>P17 à 18</b>

# Présentation

**La réhabilitation d'Aréna Stade Couvert régional (ASC) et du Centre Régional d'Accueil et de Formation (CRAF) permettra de créer un complexe sportif International.**

Le stade a été construit au début des années 80.

Au bout de 20 ans d'exploitation, la structure est fragilisée. Ce réaménagement permettra à la fois de répondre aux nouvelles normes, aux exigences du marché, et de rapprocher physiquement le Stade Couvert de son voisin le CRAF.

Pour relier le CRAF et le stade couvert régional **une passerelle** sera construite. Cette jonction permettra d'établir une "unicité" du nouveau complexe sportif. **Cette passerelle** sera la première étape de la construction d'une arche faite de béton et de verre. Elle démarrera du CRAF, pour recouvrir entièrement la toiture du stade couvert, aujourd'hui béante. Le design est dans un style "très contemporain simple et dynamique".

**Le projet en chiffre :**

- **64** : montant (en millions d'euros) de l'investissement, confié à Artois Développement, suite à un appel d'offres international
- **10 900** : constructions complémentaires en m<sup>2</sup> (*l'ancien stade couvert occupait une surface de 16 140 m<sup>2</sup>*)
- **31 200** : ce sera la surface totale du Stade Couvert et du CRAF réunis (en m<sup>2</sup>)



# Plan de situation

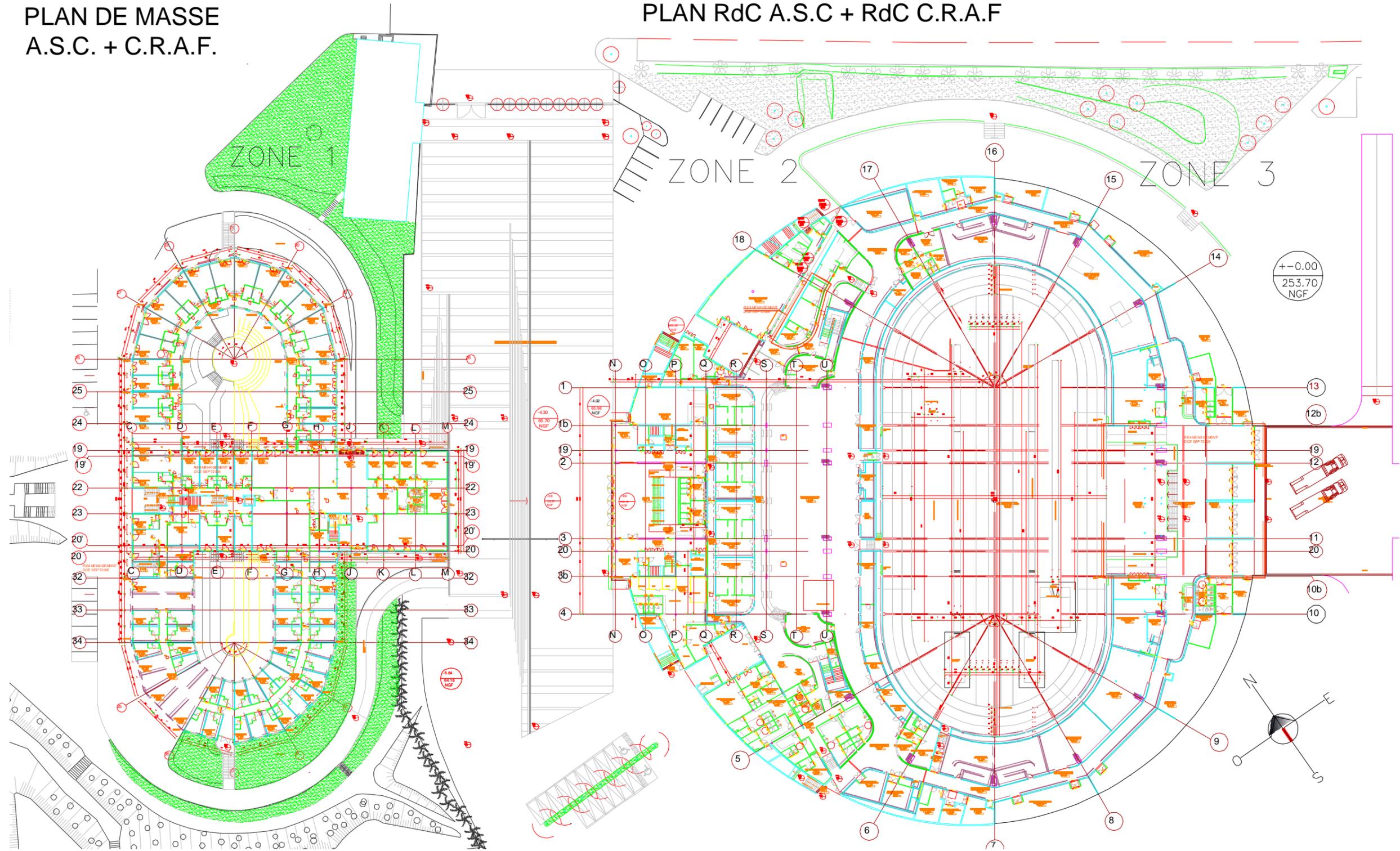
Zone urbanisée de la commune de Liévin (62) située à 42 km de la ville LILLE (59).

## VILLE DE LIÉVIN



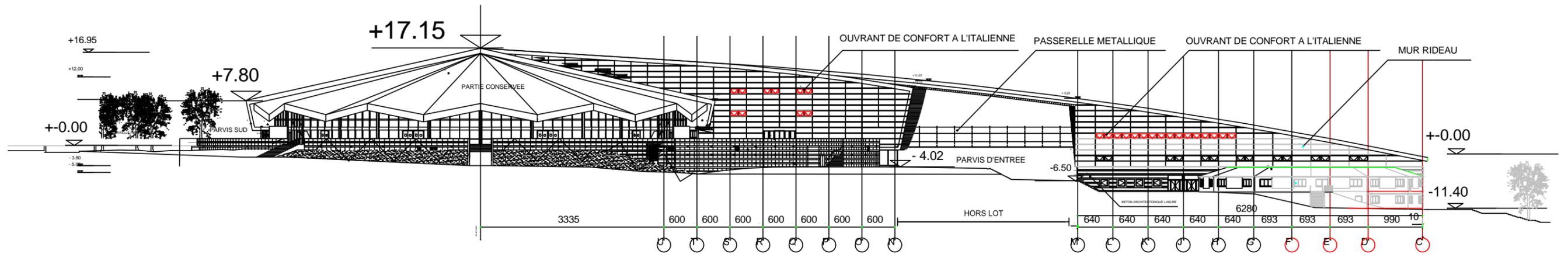
PLAN DE MASSE  
A.S.C. + C.R.A.F.

PLAN RdC A.S.C + RdC C.R.A.F

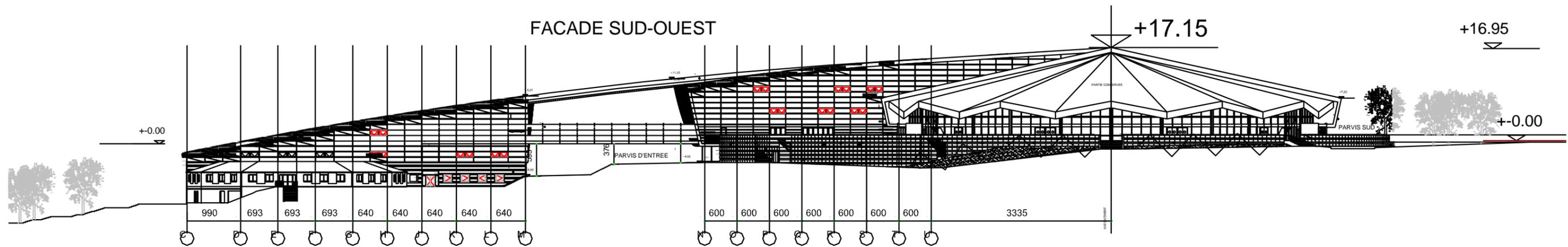


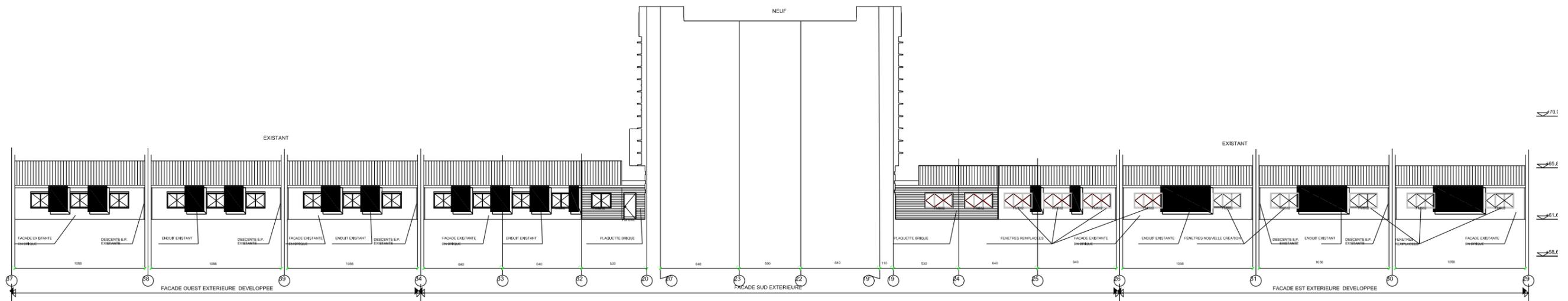
**Centre régional d'accueil et de formation (CRAF)  
FACADE NORD ET SUD**

**FACADE NORD-EST**

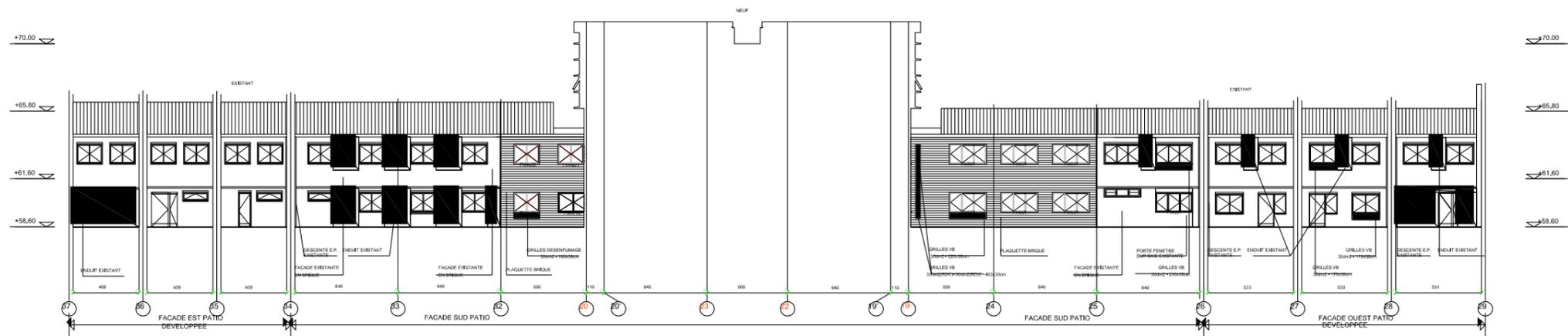


**FACADE SUD-OUEST**

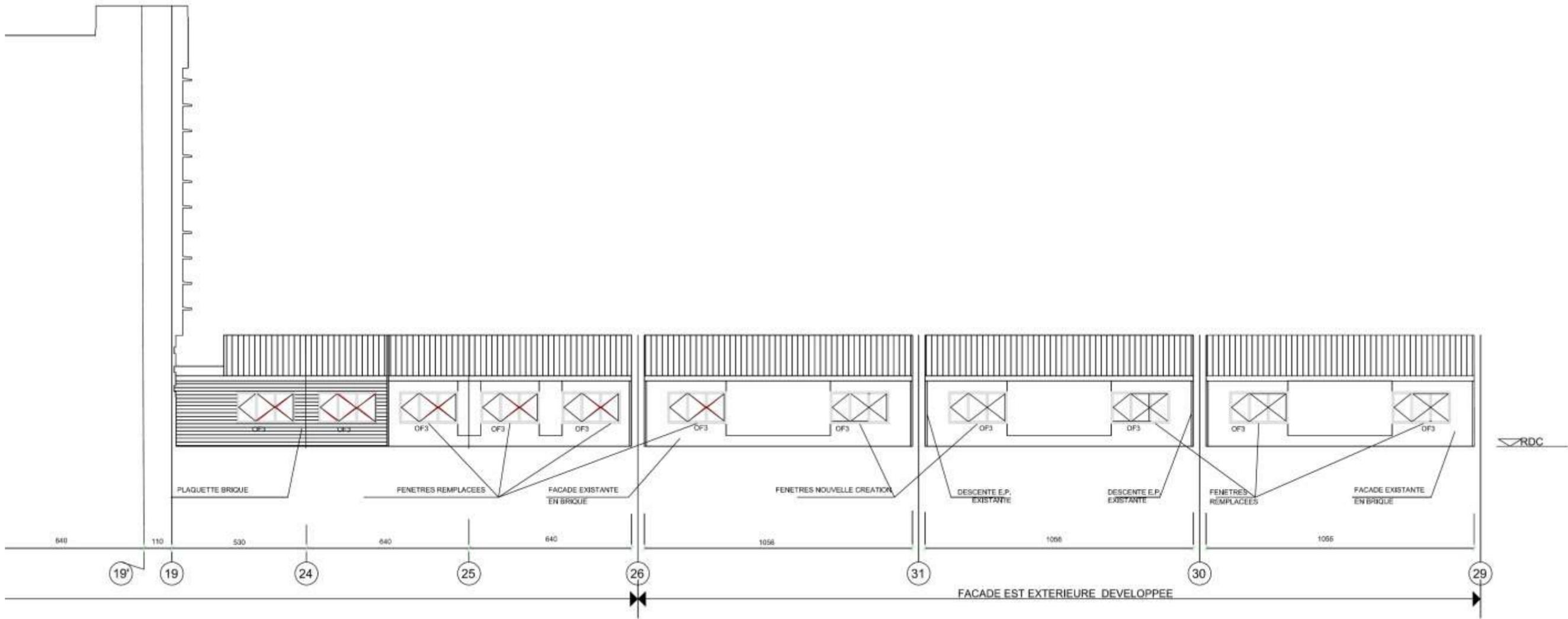




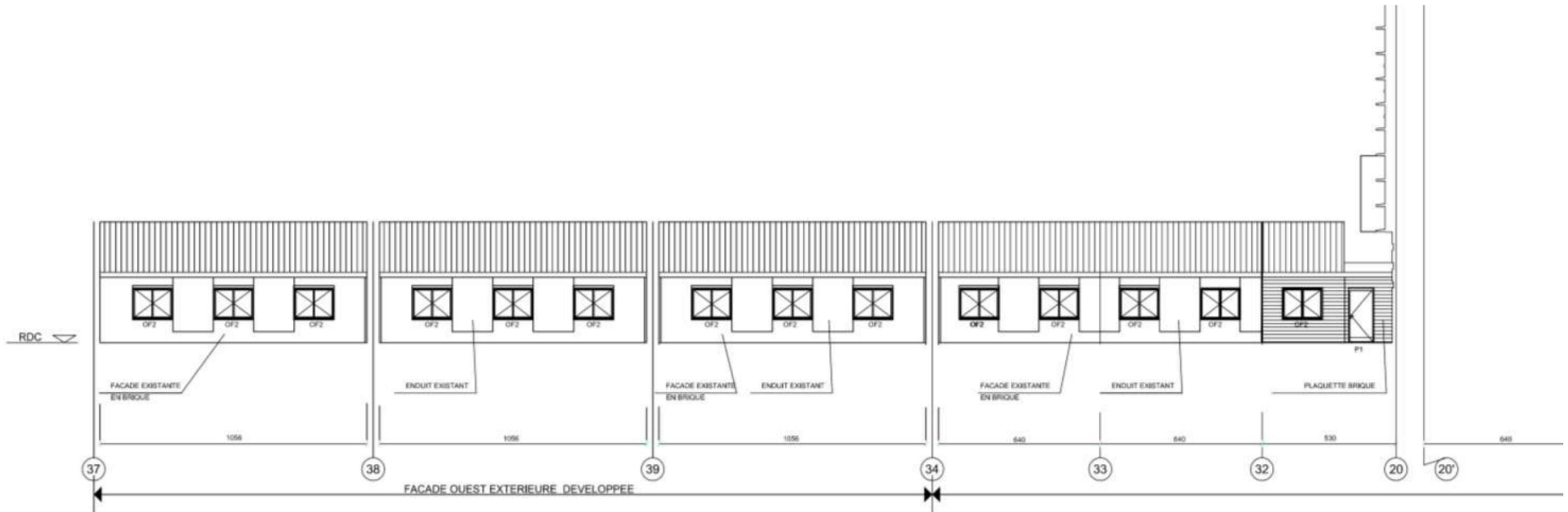
**Centre régional d'accueil et de formation (CRAF)  
FACADE SUD**



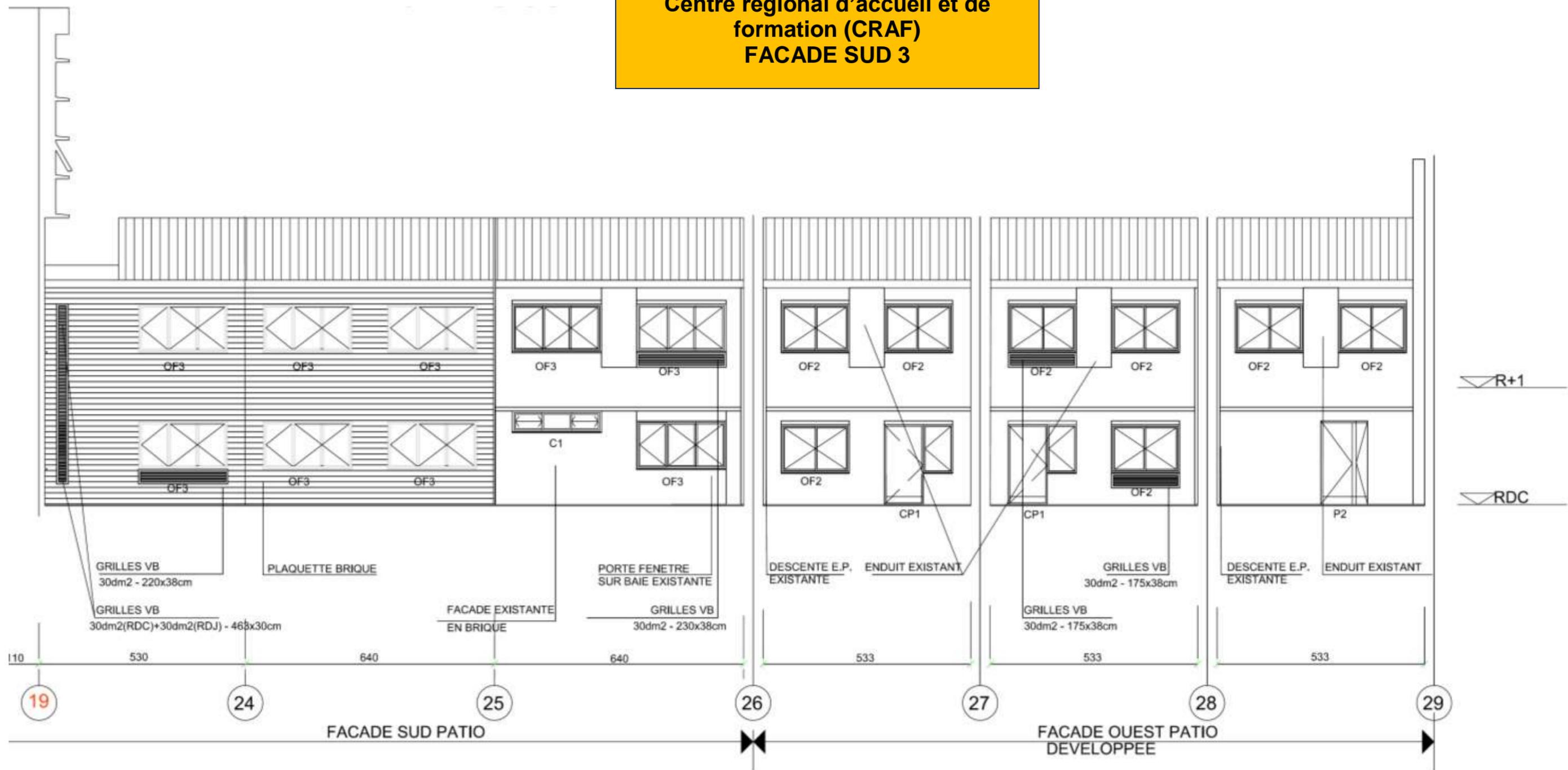
**Centre régional d'accueil et de formation (CRAF)  
FACADE SUD 1**



**Centre régional d'accueil et de formation (CRAF)  
FACADE SUD 2**

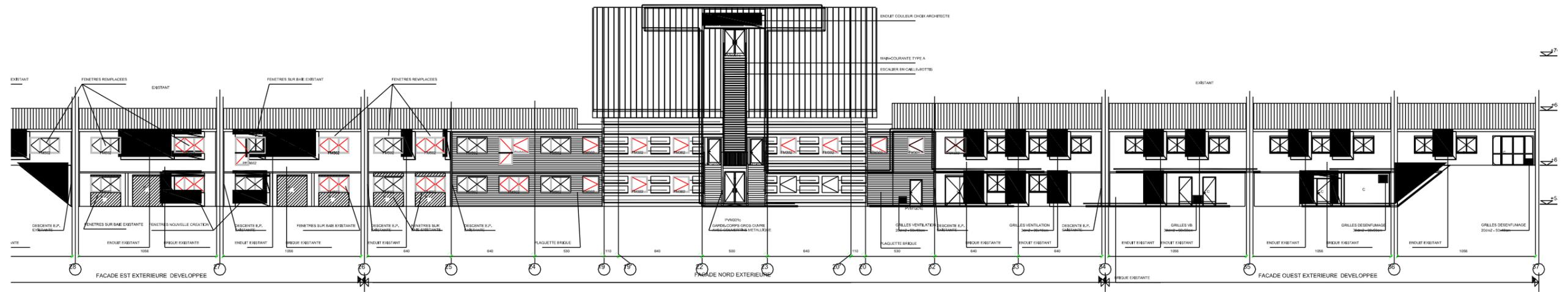


**Centre régional d'accueil et de formation (CRAF)  
FACADE SUD 3**

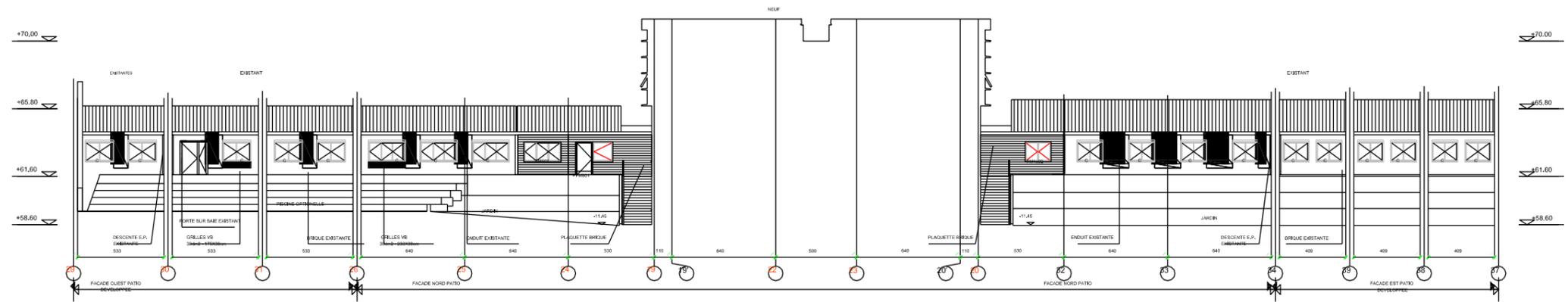


**Centre régional d'accueil et de formation (CRAF)  
FACADE SUD 4**

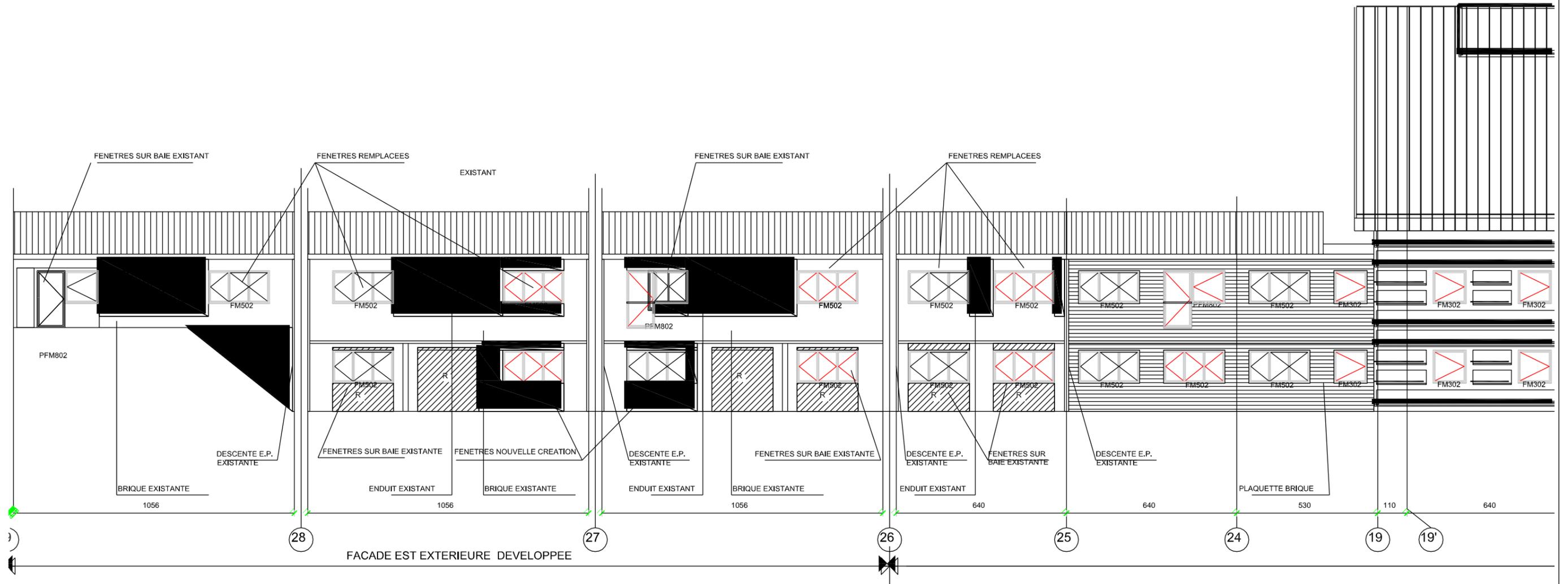




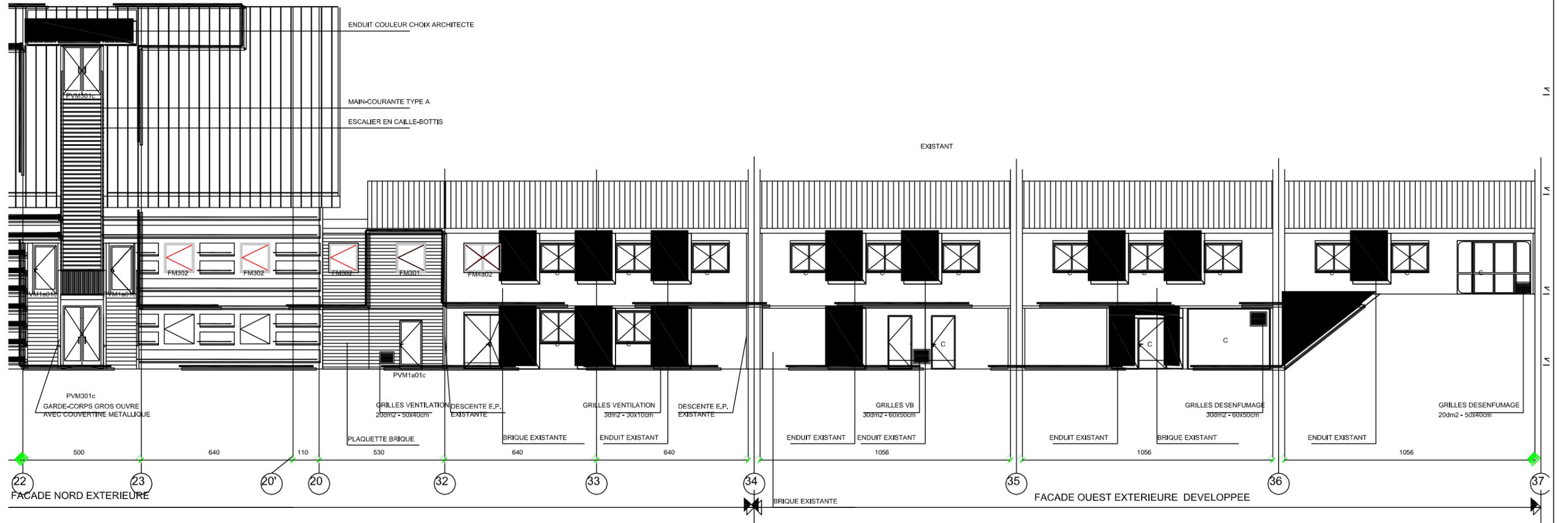
**Centre régional d'accueil et de formation (CRAF)  
FACADE NORD**



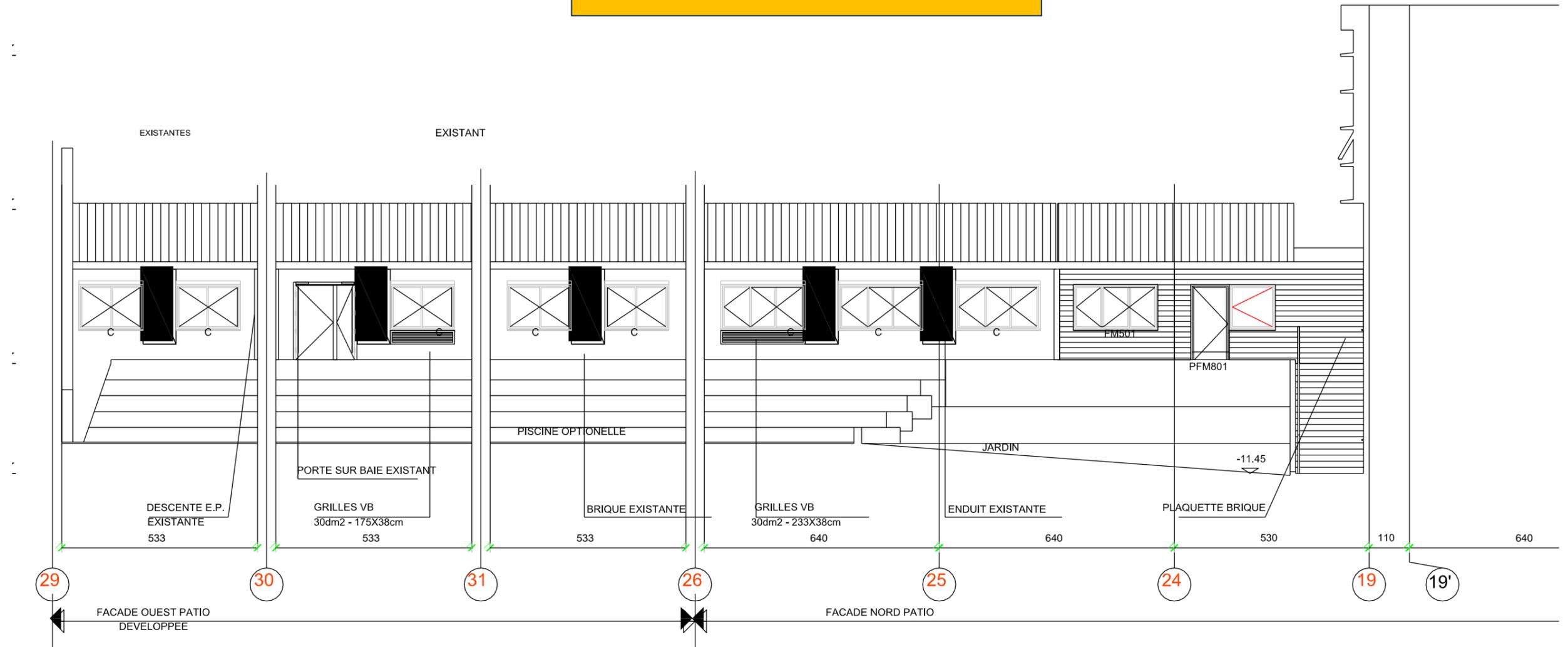
**Centre régional d'accueil et de formation (CRAF)  
FACADE NORD 1**



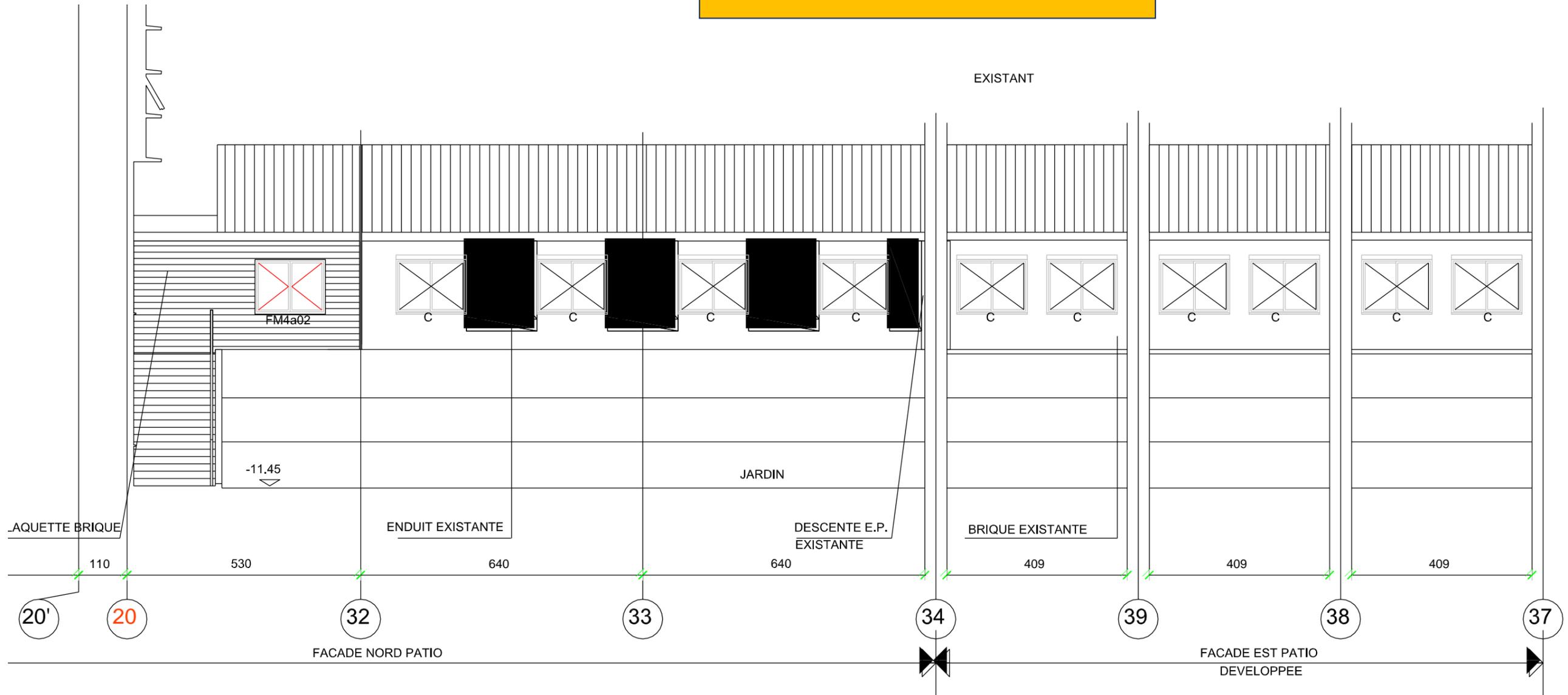
# Centre régional d'accueil et de formation (CRAF) FACADE NORD 2



**Centre régional d'accueil et de formation (CRAF)  
FACADE NORD 3**



**Centre régional d'accueil et de formation (CRAF)  
FACADE NORD 4**



**LOT N°6 : FAÇADES, MURS RIDEAUX, BARDAGES.****REHABILITATION D'ARÉNA STADE COUVERT (ASC) ET DU CENTRE RÉGIONAL D'ACCUEIL ET DE FORMATION (CRAF)****CHAPITRE - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES****Objet**

Le projet porte sur l'extension et la réhabilitation du **ASC (Aréna Stade couvert) et du CRAF (Centre régional d'accueil et de formation)**

**ASC :**

La création d'un niveau de gradins fixes en « balcon » d'une capacité d'environ 645 places au dessus du déambulatoire.

**La construction :**

- **d'un amphithéâtre de 300 places (cote 70.00) ;**
- **d'un salon VIP (cote 74.00) ;**
- **d'un restaurant self-service (cote 78.00).**

**CRAF**

L'augmentation de la capacité d'hébergement en aménageant 50 chambres « confort » au rez-de-jardin et rez-de-chaussée du **CRAF (cotes 61.60 et 58.60 N.G.F.)**.

L'aménagement de bureaux administratifs au **R+2 C.R.A.F.(cote 70.00 N.G.F.)** et de 12 salles de formation au **R+1 C.R.A.F. (cote 65.80 N.G.F.)**

Du fait de la déclivité du terrain, une passerelle extérieure reliera les différentes entités qui seront considérées comme deux établissements distincts et isolés dans les conditions de l'article C0 10.

L'effectif global du complexe sportif estimé selon les critères réglementaires est de :

11 300 dans la version spectacles dans le cadre couvert dont 8 950 personnes debout sur le plateau sportif et 2350 personnes assises dans les gradins ;

**640 personnes** dans la zone restauration

**310 personnes** dans l'amphithéâtre.

**Généralités concernant les procédés**

De façon générale, les ouvrages inclus dans le présent corps d'état relevant des procédés tels que mur-rideau, menuiseries métalliques etc., proviendront de concepteurs ou constructeurs gammistes. Les plans joints au dossier de consultation, ainsi que les descriptions contenues dans les pièces écrites, définissent le niveau de qualité minimum de fonction et d'aspect selon les indications des chapitres ci-après, l'entreprise devra en tenir compte impérativement.

Les matériaux en contact avec l'extérieur seront obligatoirement en acier inoxydable austénitique 18 % chrome - 9% nickel ou en aluminium thermo laqué dans un coloris de la palette RAL 9005 selon les indications ci-après.

**Label et certificats**

- Les vitrages isolants auront le certificat de qualification CEKAL;
- Les profils aluminium laqués auront le label QUALICOAT ;
- Les profils ou tôles aluminium devront être anodisés par des entreprises sous le label **EWAA ou QUALANOD**;

**Exigences de qualité des façades rideaux**

Les performances d'étanchéité à l'air et à l'eau seront contrôlées en laboratoire sur un prototype spécifique aux essais, suivant méthodes d'essais définies par les normes NFP 20 502, NFP 20 503, NFP 20 504 et X PP 28 004 sous réserve des prescriptions spécifiques ci-dessous.

Ces essais en laboratoire seront menés sur le banc d'essais de l'entreprise étalonné par le CEBTP présentant un élément complet de façade et ceci pour chaque typologie.

Ils seront réalisés obligatoirement en présence du contrôleur technique.

**Les classements requis sont définis ci-après :**

Elles devront justifier d'un classement minimum **A\*4 de perméabilité à l'air** suivant la norme NF EN 12207 ; ce classement devra être obtenu à la fois par rapport à la surface et par rapport à la longueur des joints.

Elles devront justifier d'un classement **E\*8 d'étanchéité à l'eau**

Elles devront justifier d'un classement « **Classe V\* A4** » de résistance au vent.

## CHAPITRE DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

### Mur-rideau "capot serreur à trame horizontale"

Désignation	Bâtiment	Façade	Etages	Trame/file	Ra,tr
- Façade Sud-Est en retour sur parvis	CRAF	Sud-Est	R-1 ;R+1	19/M	30
-Façade Sud-est en retour sur parvis	CRAF	Sud-Est	R-1 ;R+1	20/M	30
- Façade Nord-Est	ASC	Nord- Est	R-1;R+3	N-16/1B	30
-Façade Sud- Ouest	ASC	Sud-Ouest	R-1;R+3	N-7/"3b	30
-Façade Nord-Est	CRAF	Nord-Est	R-1;R+1	A-M/1b	30
-Façade Sud-Ouest	CRAF	Sud-Ouest	R-1;R+1	A-M/3b	30
-Façade Nord –Est	Passerelle	Nord-Est		M-N/3	30
-Façade Sud-Ouest	Passerelle	Sud-Ouest		M-N/20	30

Façades rideaux réalisées suivant le concept aspect bloc cadre.

### Vitrages isolants

Les vitrages isolants mis en œuvre seront transparents ou colorés translucides suivant plans et localisation architecte.

#### ➤ Façade du CRAF, ASC et de la passerelle

Vitrage isolant transparent ou translucide coloré, de contrôle solaire composé :

#### Dans le cas de vitrages colorés translucides (6/16/6 ou 6/16/44.2):

D'un verre extérieur coloré avec émaux transparents couleur au choix de l'architecte.

D'une lame d'air de 16 mm ;

D'un verre intérieur 6 mm recuit à couche faiblement émissive ou verre feuilleté de sécurité 44.2 en allège avec couche faiblement émissive ;

#### • Dans le cas de vitrages transparents (6/16/6 ou 6/16/44.2):

D'un verre extérieur de 6 mm clair type 63/32 ;

D'une lame d'air de 16 mm ;

D'un verre intérieur de 6 mm d'épaisseur, ou 44.2 en allège ;

Les vitrages faisant office de protection aux chutes de personnes seront de type feuilletés sécurité dans leur hauteur d'allège conforme à la norme EN 12543.

### 1. Mur-rideau "capot serreur aspect grille "

Localisation

Désignation	Bâtiment	Façade	Etages	Trame/file	Ra,tr
- Mur-rideau vertical dans faille	ACR	Nord- Ouest	RdC-R+2	2-19/N	30
- Mur-rideau vertical dans faille	ACR	Nord- Ouest	RdC-R+2	3-20/N	30

### Profilés et joints d'étanchéité

Ils seront réalisés en profilés élastomère du type silicone.

Les joints extérieurs assureront le recueil des eaux de ruissellement et la parfaite étanchéité à l'eau. Les dispositions de mise en œuvre seront identiques côté extérieur et intérieur.

### Raccordements et habillages

L'entreprise prévoira toutes les tôleries d'habillage, joints, membranes d'étanchéité, et isolants au droit des raccordements entre modules de façade et la structure et avec d'autres typologies de façade.